

3. Pourquoi tellUS! ?

- HELLA prend chaque rapport au sérieux! **tellUS!** est joignable 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
- **tellUS!** est géré par un tiers indépendant et impartial.
- **tellUS!** protège la confidentialité.
- Vous pouvez faire un signalement anonyme.
- HELLA s'engage à protéger les personnes contre les représailles.
- **tellUS!** est disponible dans plusieurs langues ; dans tous les cas, vous pouvez faire votre signalement dans votre langue maternelle, quelle qu'elle soit.
- **tellUS!** est conçu pour protéger la confidentialité de votre identité et du rapport (dans la mesure où la loi le permet).
- HELLA vous encourage à décliner votre identité, mais vous pouvez choisir de le faire de manière anonyme (si la législation locale l'autorise).
- HELLA favorise une culture de la parole et un environnement où les préoccupations sont prises en compte.
- HELLA s'engage à agir contre toute forme de représailles causées par le rapport soumis si la personne l'a signalé de bonne foi.

2. Qui peut utiliser tellUS! ? N'importe qui !

- Tous les employés de HELLA, et
- tout tiers extérieur

qui souhaitent signaler une violation présumée de la conformité au sein de HELLA ou tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Nous encourageons les employés de HELLA à aborder les problèmes au niveau local et à les signaler directement à leurs supérieurs hiérarchiques ou à la direction locale, au contact RH ou au Responsable de la Conformité, car ils sont peut-être les mieux placés pour y répondre.

Si vous ne vous sentez pas à l'aise, utilisez **tellUS!** !

4. Comment devez-vous faire votre rapport ?

- Aller sur <https://hella.whistleblownetwork.net>.
- Sélectionner le pays et la langue du menu (mais le rapport peut être rédigé dans la langue de votre choix)
- Soumettre votre rapport - aussi détaillé que possible pour permettre & faciliter le traitement du rapport :
Que s'est-il passé, où, quand, à qui... ?

Répondez, si possible, aux questions suivantes:

- Que s'est-il passé (résumé de l'incident) ?
- Qui a été impliqué et qui a été affecté (noms, départements) ?
- Où l'incident s'est-il produit (pays, lieu, département) ?
- Quand cela s'est-il produit (date, période, heure) ?
- Quels sont les dommages (étendue, ampleur) ?
- Existe-t-il des preuves (documentation), il y a-t-il des témoins ?
- Indiquez votre nom (si vous le souhaitez).



Si vous soupçonnez une violation grave de la conformité, **tellUS!**

5. Comment communiquer davantage ?

- Nous vous recommandons d'ouvrir un message / une boîte de dialogue (même si vous choisissez de faire un signalement anonyme) de manière à :
 - Recevoir un accusé de réception dans les 7 jours.
 - Pouvoir vérifier l'état d'avancement et le résultat final.
 - Recevoir une mise à jour de l'état d'avancement au plus tard 90 jours après la réception de la déclaration.
 - Être informé si aucun contrôle/enquête n'est effectué (pas de plausibilité, pas de soupçon suffisant d'une violation de la conformité).

Que se passe-t-il après l'envoi du rapport ?

- Les rapports soumis sont reçus et immédiatement examinés par le Bureau de Conformité afin d'évaluer leur admissibilité et leur plausibilité (indications suffisantes d'une violation de la conformité ?).
- Le Bureau de Conformité peut faire appel à d'autres services spécialisés afin de traiter au mieux le rapport.
- Au cours de l'examen de votre plainte, HELLA s'efforce de :
 - clarifier les faits,
 - évaluer les conclusions et, le cas échéant,
 - prendre les mesures de suivi appropriées (actions préventives ou correctives, y compris des sanctions disciplinaires, le cas échéant)
- Les autres experts impliqués pour traiter au mieux les rapports sont les fonctions de conformité locales et les départements d'expertise, par exemple l'Audit Interne, la Sécurité, les Ressources Humaines.
 - Ils agissent tous en toute indépendance et s'engagent à respecter la confidentialité (dans la mesure où les lois applicables le permettent).
- La durée de cette procédure dépend de l'ampleur et de la complexité de la plainte ; elle peut prendre quelques jours/semaines seulement, mais aussi plusieurs mois.
- HELLA adhère aux principes de procédure équitable, de présomption d'innocence et de proportionnalité.

1. Quand devriez-vous utiliser tellUS! ?

- Chaque fois que vous soupçonnez une **grave violation de la conformité**, c'est-à-dire une violation du Code de Conduite HELLA, des lois et des règles internes, **parlez-en et utilisez tellUS!** !

Les violations de la conformité concernent - mais ne sont pas limitées à - :

- Fraude
- Vol
- Corruption
- Conflits d'Intérêts
- Droit de la concurrence
- Santé et Sécurité
- Risques et/ou Violations des droits de l'Homme ou de l'Environnement (à HELLA ou dans la chaîne d'approvisionnement mondiale)*
- Harcèlement, Discrimination, Représailles
- Droit du Travail
- Information / Cybersécurité
- Protection des Données
- Contrôle des Exportations / Sanctions
- Règles Comptables et Fiscales
- Sécurité des Produits / Conformité Technique

* Avec **tellUS!** HELLA prévoit un canal de signalement et une procédure dans le cadre de la loi allemande sur la diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement (LkSG) pour signaler les risques et/ou les violations en matière de Droits de l'Homme et d'Environnement sous la protection de la confidentialité et contre les représailles.